



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

## fête européenne

Question écrite n° 18972

### Texte de la question

M. Jacques Bascou appelle l'attention de M. le ministre délégué chargé des affaires européennes sur l'intérêt que pourrait présenter la fixation d'une date commune de fête européenne qui serait célébrée dans chacun des pays de la Communauté, à l'instar des fêtes nationales comme le 14 Juillet en France, afin de conforter la construction européenne et de donner à ses populations le sentiment d'une appartenance commune et d'un avenir solidaire. Il lui demande s'il est dans ses intentions de faire une telle proposition à ses partenaires de la Communauté européenne.

### Texte de la réponse

L'honorable parlementaire a bien voulu appeler l'attention du ministre délégué chargé des affaires européennes sur l'opportunité de fixer une date commune de fête européenne qui serait célébrée dans tous les pays de l'Union. Le Conseil européen de Milan, en juin 1985, a décidé l'institution, le 9 mai de chaque année, de la Journée de l'Europe. Les chefs d'Etat et de gouvernement des Quinze ont ainsi voulu rendre hommage à l'initiative fondatrice de Robert Schuman, dont la déclaration, le 9 mai 1950 appelant à la mise en commun des ressources en charbon et en acier de l'Allemagne et de la France, ainsi que d'autres pays, a jeté les bases des Communautés européennes. Depuis cette date, de multiples manifestations sont organisées le 9 mai en France et dans le reste de l'Union. La France se distingue par une mobilisation particulièrement active à cette occasion. C'est ainsi qu'environ 3 600 manifestations ont été recensées en 1998, en progression par rapport aux 3 200 manifestations en 1997. Elles ont été réalisées par des collectivités territoriales, des comités de jumelage, des établissements scolaires, des associations et d'autres organisations (administrations, entreprises, etc.). Il convient de souligner la part importante des manifestations organisées par des établissements scolaires (67 %), ce qui reflète la portée pédagogique et civique de la Journée de l'Europe. Dans ses efforts pour rendre l'Europe populaire, le ministre délégué a accordé en 1998 une attention particulière à la promotion de la Journée de l'Europe qui permet de sensibiliser nos concitoyens à la construction européenne. Il a ainsi participé à sa conférence de presse de lancement avec les organisateurs et mis à leur disposition différents moyens pour assurer l'information du grand public sur cette manifestation (mise en place d'un serveur local, publication d'annonces dans la presse quotidienne régionale). L'honorable parlementaire peut être assuré que le ministre délégué continuera à accorder la plus grande attention à la Journée de l'Europe. Le 9 mai s'impose désormais comme un moment privilégié du calendrier européen, pour célébrer avec dynamisme et imagination, la construction européenne, la rendre moins abstraite et renforcer chez nos concitoyens le sentiment d'appartenance à l'Europe.

### Données clés

**Auteur :** [M. Jacques Bascou](#)

**Circonscription :** Aude (2<sup>e</sup> circonscription) - Socialiste

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 18972

**Rubrique** : Cérémonies publiques et fêtes légales

**Ministère interrogé** : affaires européennes

**Ministère attributaire** : affaires européennes

Date(s) clé(s)

**Question publiée le** : 14 septembre 1998, page 4991

**Réponse publiée le** : 9 novembre 1998, page 6119